

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 MARS 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 31 (dont 2 procurations)

N° 4

OBJET :

**AMÉNAGEMENT DE
DEUX POLES DE
LOISIRS TOURISME
NATURE**

**DEMANDES DE
SUBVENTION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 07/03/2022

Publiée ou notifiée
le : 07/03/2022

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – C. BARDOT – J. KUCHNA – M. CHARASSE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M MORGAND – B. AGUIAR – JC BRAT Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe COLAS à M. Jean-Claude BRAT
Mme Véronique TRIBOULET à Mme Caroline BARDOT

Absents excusés :

Mmes N. COULANGE – C. BENOIT – V. TRIBOULET – E. VOITELLIER
MM P. COLAS – F. GONZALES – JF. CHAUFFRIAS – P. BONNET

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Vice-Président

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, globalement compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le Projet de Territoire « *AGIR 2035* », adopté par délibération du 2 décembre 2021, et notamment les piliers « Intensifier notre action contre le changement climatique » et « Reconquérir nos cœurs de bourgs et de villes »,

Vu la Délibération n°9 du Bureau Communautaire du 28 janvier 2021 adoptant l'avant-projet et le plan de financement initial du projet d'aménagement de deux pôles de loisirs, nature et tourisme sur les communes de Saint Germain et Saint Yorre,

Considérant que qualifiées de « pôles d'équilibre » dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les villes de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre ont vocation à desservir les secteurs de l'agglomération les plus éloignés du cœur urbain au nord et au sud,

Considérant les actions prévues au Projet de Territoire « *AGIR 2035* » dont la mise en lumière de l'axe Allier et le renforcement des pôles d'équilibre de Saint Yorre et de Saint Germain des Fossés,

Considérant que pour Saint Germain des Fossés, c'est dans le rapprochement avec Billy autour d'une mise en valeur de l'axe Allier, en terme de milieu naturel, de loisirs et de tourisme, qu'une nouvelle dimension identitaire mérite d'être recherchée,

Considérant que pour Saint Yorre, le développement d'une halte nautique sur l'Allier, comme relais entre l'axe fluvial depuis le Grand Clermont et le site du Lac d'Allier, constitue le point d'ancrage d'un renforcement identitaire et il en est de même avec son inscription comme porte d'entrée sur un circuit de découverte des sources thermales,

Considérant le déploiement de l'opération « voie verte » déjà partiellement engagé en rive gauche de la rivière Allier entre le Pont SNCF d'Abrest et le Pont de l'Europe à Vichy dans le cadre de l'opération de « rénovation des berges en rive gauche »,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement de ce projet suite à la possibilité d'obtenir un soutien financier dans le cadre du Plan Avenir Montagne,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Etudes	200 000 €	Plan Avenir Montagne	690 000 €	11.89%
Travaux	5 600 000 €	Département (AMI)	2 900 000 €	50.00%
		Vichy Communauté	1 160 000 €	20.00%
		Saint Yorre	560 000 €	9.66%
		Saint Germain des Fossés	490 000 €	8.45%
TOTAL HT	5 800 000 €	TOTAL HT	5 800 000 €	

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 mars 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


**Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002-433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 7 mars 2022 09:47:26

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022

Objet de l'acte : AMENAGEMENT DE DEUX POLES DE LOISIRS TOURISME NATURE -
DEMANDES DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 03/03/2022

Date de réception de l'accusé 07/03/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 03MAR2022_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220303-03MAR2022_4-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20220303-03MAR2022_4-DE-1-1_1.pdf
)